

## PREFACE

JEAN-PAUL COSTA

*Président de l'Institut international des droits de l'homme  
Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme*

Je suis très heureux d'ouvrir ce colloque et de présider la séance de cet après-midi, consacrée aux aspects conceptuels de la prévention des violations des droits de l'homme. Je tiens à remercier particulièrement le Professeur Emmanuel Decaux, qui nous accueille aujourd'hui à Paris II, dans le cadre du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, qu'il dirige. Grand spécialiste du droit international et des droits de l'homme, Emmanuel Decaux coopère de longue date avec l'IIDH, et notamment avec notre Secrétaire général, son collègue Sébastien Touzé, dont je salue avec gratitude le dynamisme et le talent. Merci aussi aux équipes qui ont favorisé l'organisation et à présent le déroulement de cette manifestation.

Je précise que si la vocation de notre Institut se trouve au premier chef dans l'éducation aux droits de l'homme, comme le montrent nos sessions de formation à Strasbourg et dans le monde, il a aussi des missions et des activités de recherche, de publications, de manifestations scientifiques, telles que le colloque qui va se dérouler aujourd'hui et demain... Il est donc opportun pour moi que celui-ci ait lieu.

Mais le sujet même du colloque justifie pleinement son existence. Personnellement, j'ai trop été confronté au sein de la Cour européenne des droits de l'homme à des violations, souvent graves, parfois gravissimes, des droits et libertés, pour ne pas accorder une grande importance à la *prévention* de ces violations. Les Etats européens, en ratifiant la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, s'engagent à reconnaître, aux personnes relevant de leur juridiction – leurs nationaux et les autres – les droits et libertés conventionnels, et le respect de leur engagement est contrôlé par la Cour de Strasbourg. Ceci devrait couvrir évidemment la prévention même des violations, qu'elles soient commises par des agents de l'Etat ou par des personnes privées.

La jurisprudence de la Cour a d'ailleurs dégagé une *obligation de prévenir* ; c'est une obligation positive, à la fois matérielle et procédurale, dont la violation est sanctionnée par les arrêts de la Cour. D'autres techniques et procédures (dont l'effectivité est inégale, je l'admets), ont étendu cette obligation et son caractère sanctionnable, comme les arrêts-

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire  
et auprès des éditions A.Pedone  
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : [librairie@apedone.net](mailto:librairie@apedone.net) - site : [www.pedone.info](http://www.pedone.info)

#### PRÉFACE

pilotes ou plus généralement les mesures imparties aux Etats au titre des articles 41 et 46 de la Convention, avec l'assistance du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le Conseil, ainsi que la Cour elle-même, participent du reste fortement à la prévention, par leurs actions de coopération et de formation, qu'il ne faut pas négliger.

En amont, *l'éducation* des acteurs concourt à la nécessaire prévention, et la vocation éducative donnée à notre institut par Cassin, son fondateur, s'inscrit tout à fait dans ce cadre. Il s'agit de fournir à de futurs responsables étatiques ou associatifs, à des membres du Barreau, des ONG, des médias, du monde académique lui-même bien sûr, la connaissance des instruments de protection des droits de l'homme et les outils juridiques de cette protection ; mais tout autant d'exhorter les futurs acteurs à prévenir tout acte ou omission de nature à enfreindre les droits fondamentaux de la personne humaine. C'est une tâche difficile et essentielle.

Il est certain que la prévention pourrait apparaître comme un vœu quelque peu irréel, mais que serait-ce si on n'en parlait pas ?

Le colloque conjoint entre l'IIDH et l'Université Panthéon-Assas me semble donc bien venu, et nous espérons qu'il laissera des traces et débouchera sur une publication.

Je salue et remercie les orateurs, de différents horizons et de grande expérience, et je souhaite à l'ensemble des participants une rencontre fructueuse. Ce sera une pierre, une petite pierre, sur un chemin long et ardu, mais, j'en suis sûr, une manifestation utile et durable par ses effets.